

Le musée disparu

Le 27 janvier 2005, en tant qu'élus municipaux, nous sommes intervenus au Musée de Grenoble pour apposer une notice informative (« Attention. Le musée disparu ») à côté des tableaux récupérés chez les nazis à la Libération et mis en dépôt au Musée de Grenoble, au-dessus de chacun des cartels de présentation peu explicites qui y figurent (le titre de cette notice est repris de l'œuvre de documentation et de recherche d'Hector Feliciano, *Le musée disparu*, Paris, Austral, 1995, 253 p).

Nous appliquions ainsi la décision du conseil municipal de Grenoble en date du 17 mai 2004.

Malgré de multiples interventions en commissions municipales, en conseil municipal et en commission municipale d'enquête sur les spoliations des biens des personnes juives durant la Seconde Guerre Mondiale, afin qu'une information particulièrement claire soit apposée à côté de ces œuvres spoliées et dans les documents édités par le musée de Grenoble (cf. encore, conseil municipal du 17 mai 2004), cette décision n'était toujours pas mise en œuvre jusqu'alors.

Cette action a permis une information qui est de droit pour les personnes spoliées, une information utile au public, une information qui s'impose à notre commune et notre République.

Nous avons mis à disposition de la commission municipale d'enquête sur les spoliations de biens de personnes juives durant la Seconde Guerre mondiale, mise en place par le conseil municipal de Grenoble suite à notre demande en municipalité, et dont nous sommes membres, ainsi qu'à disposition des autorités compétentes, les documents d'information qui suivent.

1. Histoire de ces tableaux
2. Catalogue des MNR mis en place depuis 1998
3. Extraits de presse sur les tableaux MNR
4. Extraits des débats du conseil municipal de Grenoble
5. Extraits de presse sur cette action

La documentation concernant ces tableaux est disponible ici, ainsi que sur le site des musées nationaux : www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm

Si vous détenez des informations sur l'histoire de ces biens et de leurs ayants droit, il convient d'en informer la direction du Musée de Grenoble.

Pour le groupe des éluEs écologistes de Grenoble, Raymond Avrillier, 27 janvier 2005

Actualisation 2021 :

Le site indiqué ci-dessus est devenu :

Site Rose-Valland

Musées Nationaux Récupération

Rose Valland, née en Isère, **diplômée de l'École normale d'institutrices de Grenoble**, conservatrice de musée, est la résistante française qui a agi de manière décisive pour le sauvetage et la récupération de plus de 60 000 œuvres d'art et objets divers spoliés par les nazis aux institutions publiques et aux familles juives pendant l'occupation nazie et la collaboration pétainiste.

Le cartel du Musée de Grenoble, musée d'intérêt national et service municipal de la commune de Grenoble, ne comportait que les mentions suivantes :

En 2005 :

Gustave

Courbet

Ornans, 1819

La Tour-de-Peitz, 1877

Paysage sous la neige

c. 1867

Commission de récupération artistique (1945-1949)

Office des biens et intérêts privés,
déposé par l'Etat

Inventaire MNR 173

En 2021, le cartel ne mentionne toujours pas que ce tableau a été volé par les nazis et que l'Etat et la ville de Grenoble recherchent ses propriétaires :

Gustave

Courbet

Ornans, 1819

La Tour-de-Peitz, 1877

Paysage sous la neige

Vers 1867

Commission de la récupération artistique (1945-1949), Office des biens et intérêts privés, déposé par l'Etat, Inv. M.N.R. 188 M.G. 3542

Pour plus d'informations vous pouvez aller sur le site Rose Valland :

[http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pr
es.htm](http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pr
es.htm)

**Gustave
Courbet**

Omans, 1819

La Tour-de-Peilz, 1877

Paysage sous la neige

Vers 1867

*Commission de la récupération artistique
(1945-1949), Office des biens et intérêts
privés, déposé par l'Etat. Inv. M.N.R. 188
M.G 3542*

*Pour plus d'informations vous pouvez aller sur
le site Rose Valland :*

[http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/
pres.htm](http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm)

Musée de Grenoble, cartel, mai 2021



Le tableau et son cartel, mai 2021

Attention

Le musée disparu

Le musée de Grenoble est le lieu d'exposition de deux œuvres récupérées en Allemagne à la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui, faute d'avoir retrouvé leurs légitimes propriétaires, ont été confiées par l'Office des biens privés à la garde de la Direction des musées de France en vertu du décret du 30 septembre 1949 :

BOUDIN Eugène,

L'Escault à Anvers, dit aussi *Le Port d'Anvers*,

Peinture, 1876, MNR 188

COURBET Gustave,

Paysage sous la neige,

Peinture, c. 1867, MNR 173

Ces œuvres ont été volées par les nazis.

Le conseil municipal de Grenoble et sa commission municipale d'enquête sur les spoliations des biens aux personnes juives durant la Seconde Guerre mondiale, ont décidé d'informer les visiteurs que ces œuvres ont très vraisemblablement appartenues à des personnes juives spoliées par les régimes racistes et antisémites.

La ville de Grenoble s'est engagée à rechercher l'identité et les ayants droit de ces œuvres ainsi que toute information ayant un lien avec ces œuvres et leurs détenteurs successifs, afin de remplir son devoir de ville de la Résistance au nazisme et Ville décorée Compagnon de la Libération.

Fait à Grenoble, le 27 janvier 2005

Pour le maire de Grenoble

Conseil Municipal du 17 mai 2004
AFFAIRES CULTURELLES
Délibération N°1-C 005

Musée de Grenoble - Bilan des expositions temporaires de l'année 2003

Intervention de Monsieur Raymond Avrillier, pour le Groupe des élus-és écologistes ADES, Verts, Alternatifs

Les deux tableaux («*Le Port d'Anvers*» d'Eugène Boudin et «*Paysage sous la neige*» de Gustave Courbet) n'ont pour l'instant pas trouvé leurs anciens propriétaires. Ils sont en dépôt MNR (Musées Nationaux Récupération), mais les indications qui figurent au musée de Grenoble ne sont pas suffisantes pour mentionner qu'ils font partie des œuvres pour lesquelles la ville, ainsi que l'Etat français recherchent les propriétaires spoliés dans le cadre des rafles de personnes juives et de vol de leurs biens par les nazis et leurs collaborateurs durant la Seconde Guerre mondiale.

Il serait souhaitable de relayer la demande que nous avons formulée il y a plusieurs années au sujet de ces tableaux : l'indication portée à côté de ces tableaux doit mentionner clairement ces faits historiques et attirer l'attention des visiteurs, y compris de certains qui pourraient donner des indications sur des personnes juives spoliées, et sur ces tableaux.

Il s'agit d'un devoir et d'une responsabilité de notre ville.

COMMUNE DE PARIS

La Commune autorise le citoyen **G. COURBET**, nommé en assemblée générale Président de la société des Peintres, à rétablir, dans le plus bref délai, les Musées de la Ville de Paris dans leur état normal, d'ouvrir les galeries au public et d'y favoriser le travail qui s'y fait habituellement.

Gustave Courbet, l'élue communal, mars 1871



La statue de Napoléon à terre, en 1871 (photo de Bruno Braquehais)